

N°28

# Lo Cascanhòl

Le journal de la commune d'AIGUEFONDE

Juin 2017



ZOOM SUR  
La journée mondiale  
de l'eau



Madame, Monsieur,

Vous allez le découvrir en parcourant les pages de ce nouveau numéro de notre journal Municipal, Aiguefonde ne manque pas de projets et d'esprit d'initiative.

En terme d'animation, vous trouverez les détails (page 3) de la deuxième édition de « Fontalba sur Sable ». Grâce à la mobilisation des acteurs associatifs, nous sommes en mesure de vous proposer à nouveau un riche programme sportif et ludique du 16 juin au 25 juin. Cette manifestation est unique sur notre bassin de vie et fédère un grand nombre des bénévoles de notre territoire.

Je veux remercier, Jean-Philippe CERE et Nicolas LEROUX, ainsi que les membres des Commissions Sports et Culture-Animation pour leur travail sur ce projet.

Dans le cadre du budget 2017, plusieurs projets seront réalisés : la fin des travaux à Aiguefonde (réaménagement de la place), des travaux d'assainissement à Roussoulp, la réfection de la rue des Roses à Fontalba . Nous allons également lancer en 2017 le renouvellement de notre éclairage public, pour le rendre moins énergivore et donc plus économique. Près de 80% des points lumineux actuels seront concernés par ce passage au système LED. Le dossier administratif est en cours de discussion, l'Etat nous a déjà accordé 30% de subvention, d'autres viendront.

Le Conseil Municipal a décidé, cette année encore, de ne pas augmenter la fiscalité de la Commune.

Nous poursuivons notre gestion dans un cadre contraint, mais vous le constatez sur notre territoire les projets et l'énergie sont au rendez-vous.

Je veux conclure en vous disant un mot sur le rendez-vous électoral que nous venons de vivre. Les Français ont choisi un nouveau Président de la République qui, par sa jeunesse, sa personnalité et ses idées a fait naître un espoir nouveau. Souhaitons-lui pleine réussite pour la France, pour la grandeur de notre pays et la défense des vertus de la République.

**Vincent GAREL**

Maire d'Aiguefonde

Conseiller Régional délégué aux transports  
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

## ETAT CIVIL du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2017

### NAISSANCES :

Emy GLORIES  
le 6 janvier  
Emelyne KAYA  
le 20 janvier  
Marvin MARIE-CLAIRE PAUWELS  
le 23 février  
Valentin RAYBAUD  
le 24 avril

Maurice OURCIVAL  
le 8 février  
André SOLOMIAC  
le 11 février  
Isabelle FERNANDEZ-FERNANDEZ  
épouse PEREZ  
le 5 mars  
Yves KLING  
le 6 mars  
Jean-Pierre FAVRE  
le 25 mars

### DÉCÈS :

Maxime GARCÉS  
le 7 janvier  
Liberto LAGO-TOSCANO  
le 18 janvier  
Zélie GAREL veuve BIAU  
le 23 janvier

Antoon MEWIS  
le 7 avril  
Jacqueline CABROL  
épouse HURTADO  
le 3 mai  
Sophie GASC  
le 14 mai

## SOMMAIRE

<b>Edito</b>	
Sommaire, état civil	p. 2
<b>Evénement</b>	
Fontalba sur Sable Aiguefonde fête l'arrivée de l'été	p. 3
<b>Vie Communale</b>	
Retour en images Gym Tonic de Fontalba	p. 4
Foyer de Calmon La Societe de Chasse d'Aiguefonde en Deuil	p. 5
Amicale Bouliste Saint-Albigeoise Ecole Primaire : Culture Occitane Groupe GYM et relaxation	p. 6
Courir Ensemble Aiguefonde US Aiguefonde se distingue	p. 7
Travaux	p. 8
<b>Nos Entreprises</b>	p. 9
<b>Zoom sur ...</b>	p. 10 et 11
Journée mondiale de l'eau	
<b>Page jeunes</b>	p. 12
<b>Informations municipales</b>	p. 14
<b>Informations intercommunales</b>	p. 15
<b>Conseils Municipaux</b>	p. 17 à 21
<b>Agenda</b>	p. 22 et 23
<b>Fontalba sur Sable</b>	p. 24

Edité à 1280 exemplaires - Dépôt légal n° 470

Directeur de publication : Vincent Garel - Maire

Comité de rédaction : Marie-Françoise Blanc - Jean-Philippe Céré - Jean-Pierre Clarenc - Didier Deboosère - Lionel Lucas  
Françoise Migaud - Christine Mira

Conception - mise en page - impression :

Imprimerie Maffre - Mazamet - www.imprimeriemaffre.com

## FONTALBA SUR SABLE : AIGUEFONDE FÊTE L'ARRIVÉE DE L'ÉTÉ !!!

Pour célébrer de façon originale le début de la belle saison, l'Office Municipal d'Animation Associative et de la Jeunesse (OMAAJ) d'AIGUEFONDE organise du 16 au 25 Juin 2017 une série de manifestations qui se dérouleront sur et autour d'un terrain de sable créé pour l'occasion.

Ce terrain situé sur le complexe sportif A. GUIRAUD à FONTALBA, permettra notamment au VTHBC (club de hand-ball) d'organiser durant la journée du samedi 17 juin un tournoi de Sand-Ball (hand sur sable particulièrement spectaculaire). Le lendemain c'est l'US AIGUEFONDE qui organisera à son tour un tournoi de Beach-Soccer. Tout au long de ces journées les clubs s'occuperont des buvettes et de la restauration pour accueillir dans la plus grande convivialité les nombreux joueurs, spectateurs ou curieux.

Pendant la semaine, en journée, ce terrain sera mis à disposition de l'animateur sportif de la commune pour les activités scolaires et périscolaires ou des MJC. Le mercredi est réservé aux écoles de foot, de hand ou de rugby.

En soirée, d'autres évènements sont prévus, en particulier pour l'ouverture le vendredi 16 juin de 21h à 1h avec « FONTALBA Electro Beach » soirée où la petite restauration et la buvette seront assurées par le Comité des Fêtes d'AIGUEFONDE. Le vendredi 23 juin un concert avec le groupe « Les Tontons Rollers », petite restauration et buvette assurées par la MJC, aidée par le Conseil Local de la Jeunesse (CLJ).

Le samedi 24 juin un tournoi de Beach-Rugby sera organisé par le RCAM XIII dans le même esprit que la semaine précédente.

Enfin le dimanche 25 juin, pour clôturer la semaine « sur sable », l'OMAAJ invite les Aiguefondais et leurs voisins à partager un pique-nique « tiré du sac » autour du terrain où auront lieu diverses animations : volley, baptême de Harley, « chasse au trésor », feu de la St Jean... La soirée sera animée par le groupe « Alkaline », la petite restauration et la buvette seront assurées par l'association « Courir Ensemble Aiguefonde ».

Pour plus de détails n'hésitez pas à consulter les panneaux d'affichage municipaux ou le site internet d'AIGUEFONDE.

J-Philippe CERE,  
Président de l'OMAAJ,  
Maire-adjoint délégué aux sports et aux associations



## RETOURS EN IMAGES



**VOEUX AUX ASSOCIATIONS**



**REPAS DES AÎNÉS**



**BAL OC AVEC TradalAm**



**PLANTATION POMMIERS DANS LE VERGER DE SAUVEGARDE AVEC LE PNRHL**



**VERNISSAGE EXPOSITION SUR FRANÇOIS MITTERRAND**

## GYM TONIC DE FONTALBA

Avec les beaux jours, envie de bouger et d'une remise en forme ? Venez nous rejoindre tous les lundis de 20h05 à 21h05 à la salle polyvalente de FONTALBA. Avec Corinne vous travaillerez la taille, les abdos, les fessiers... avec ballons, bâtons et poids. Pour découvrir l'activité, vous avez la possibilité de 2 séances gratuites. Contact : Véronique 05 63 61 77 19.

## FOYER DE CALMON

Les membres du Foyer de CALMON ont été très touchés par la disparition brutale d'Isabelle PEREZ qui animait le cours d'Espagnol. Membre du Foyer depuis sa création, elle était une des chevilles ouvrières très appréciée. Les personnes qui l'ont côtoyée garderont d'elle le souvenir d'une personne dynamique et volontaire, fidèle à ses convictions et à ses engagements.

### **DE NOUVELLES ACTIVITÉS !**

En complément des activités qui existent depuis quelques années au sein du Foyer de CALMON (vannerie, gym, musculation, yoga, Espagnol, Anglais, guitare...) deux nouvelles activités ont été mises en place :

- atelier peinture à l'huile, qui compte actuellement 10 personnes est animé par Lisbeth SAVOYE. Il fonctionne le jeudi de 14h à 17h. Un planning annuel est établi.

- atelier couture (retouche, « customisation », patron, projets personnels...) a démarré au cours de l'année. Il est animé par Karine TURRO le dernier mercredi du mois de 11h à 13h.



Pour de plus amples renseignements concernant ces activités vous pouvez contacter Marie-Jo HERRERO au 05 63 61 33 60 ou Jean-Pierre CLARENC [clarenc.jp@wanadoo.fr](mailto:clarenc.jp@wanadoo.fr)

## LA SOCIETE DE CHASSE D'AIGUEFONDE EN DEUIL

Il est des journées d'automne ou d'hiver qui sentent bon la chasse, où l'on peut entendre l'écho d'une meute de chiens dans les bois. Pourtant cette fin de saison 2016-2017 n'a pas ce goût. En effet, nous venons de perdre Michel GAILHARD (79ans), Maxime GARCES (51 ans) et Gérard IMART (67 ans) en trois mois. A leur famille, nous tenons à renouveler toute notre amitié et notre compassion. Michel et Maxime étaient bien sûr des chasseurs mais surtout des sociétaires impliqués dans la Société de Chasse d'AIGUEFONDE. Michel chassait depuis 63 ans. Membre du bureau il donnait beaucoup de son temps à l'organisation des manifestations et à l'intendance des journées de chasse. Il préférait la discrétion et le calme dans les débats ou les réunions auxquels il participait. Maxime chassait depuis 34 ans et dirigeait l'équipe des chasseurs de gros gibier. Il était aussi le cuisinier attitré de la SCA pour l'organisation de son repas annuel. Aidé de ses amis chasseurs, il avait construit le « peladou » pour permettre de traiter le gibier abattu et refaire les journées de chasse. Gérard était passé du petit gibier au gros, il regrettait toujours la disparition du lapin de nos contrées. Il y a deux ans encore, il tuait son premier sanglier (presque 100 kg!). Toujours souriant même dans la maladie, il se battait contre elle pour pouvoir revenir à la chasse. Malheureusement, cette dernière a eu le dernier mot. Bien sûr, tous les trois nous manquent déjà beaucoup. Cependant nous devons poursuivre notre mission et leur œuvre dans l'association. Nous le leur devons bien. Aujourd'hui, à tous ceux qui ont une mauvaise image des chasseurs (à tort ou à raison), tous leurs camarades veulent témoigner de leur amitié et leur dévouement sans faille à leur passion qui était pour eux « le meilleur moment de la semaine » et que rien d'autre n'aurait pu remplacer. Enfin, si de là-haut, du ciel, parce que c'est là qu'est votre place maintenant, vous voyez quelques sangliers rentrer sur le territoire de la commune, merci de nous le faire savoir. Adieu les amis !



Vos collègues de la Société de Chasse d'AIGUEFONDE.

# VIE COMMUNALE

## ECOLE PRIMAIRE : CULTURE OCCITANE

Les classes de CP, CE1 et CM1/CM2 de l'école de SAINT ALBY ont pu participer, de novembre à janvier, à une initiation à la culture occitane. Quatre séances d'une heure pour chacune des trois classes, animées par la conseillère pédagogique en occitan, Mme SANDRAL-MAZENC, ont permis aux élèves de découvrir contes, chants, danses et instruments traditionnels.

Ce patrimoine est une partie importante du paysage culturel de notre région. Il est important de le faire vivre et de le transmettre aux jeunes générations.



## AMICALE BOULISTE SAINT-ALBIGOISE

Le dimanche 16 avril dernier à CASTRES, pour la 2ème année consécutive, l'entente LAFENASSE-LAVAU-SAINTE-ALBY est devenue Championne du TARN des Clubs en battant l'équipe d'ALBI 2 au terme d'une finale à suspense. Elle a disputé le titre régional les 13 et 14 mai à MONTGAILLARD dans l'ARIEGE et est devenue Championne des PYRENEES en battant FIGEAC en finale. Elle

disputera le Championnat de FRANCE les 8 et 9 juillet à CUSSET dans l'ALLIER.

Le samedi 29 avril, Marie SANTIAGO, Guy PERRIN et Daniel ROUBINET ont été sacrés champions du TARN en Triplette Mixte à CARMAUX.



Rappel : L'amicale Bouliste Saint-Albigeoise organise son 3e vide-grenier le dimanche 4 juin au boulodrome de SAINT-ALBY. (Renseignements et inscriptions : 06 19 22 42 13 – 06 60 88 66 94 ou par mail [pat.aiguefonde@wanadoo.fr](mailto:pat.aiguefonde@wanadoo.fr))  
Dates à retenir :

**Jeudi 7 septembre 2017**  
**Concours Vétérans Loisirs en quadrette**

**Samedi 9 septembre 2017**  
**Concours Doublettes : Challenge «Raymond HORTALA»**

Le dimanche 8 octobre, l'Amicale Bouliste Saint-Albigeoise fêtera ses 80 ans d'existence au boulodrome de SAINT-ALBY. Début des réjouissances vers 10 h 30 : démonstration avec des épreuves de tirs par les jeunes du Comité Bouliste du TARN. Rendez-vous au boulodrome de Saint-Alby afin de découvrir ce sport méconnu et nos belles installations !

**PERMANENCES TOUS LES JOURS AU BOULODROME DE SAINT-ALBY**  
**UNIQUEMENT LES APRÈS-MIDI À PARTIR DE 14 H JUSQU'À 19 H – TÉLÉPHONE : 06 21 99 00 67 OU 06 16 65 01 70.**

## GROUPE GYM ET RELAXATION

Notre groupe de gym-relaxation fonctionne depuis de très nombreuses années avec la participation d'un professeur de gymnastique. Nous pratiquons des étirements, assouplissements, stretchings, équilibres. Cette Gym est articulée autour de la respiration, qui nous apporte harmonie, bien-être et détente.

Quelques places sont disponibles et nous

pouvons accueillir des personnes tentées par cette démarche. Les cours se déroulent le mardi de 8 h 40 à 9 h 40 env. à la Maison d'Accueil de SAINT ALBY Place du puits SIRVEN. Vous pouvez participer gratuitement à une ou deux séances de découverte. Information et contact auprès de Mme Nicole COLOMBIER 6, rue de Lorraine à SAINT ALBY 05.63.61.32.44.

## COURIR ENSEMBLE AIGUEFONDE

Avec 134 coureurs pour la course pédestre, 90 randonneurs et une vingtaine d'enfants, ce sont quasiment 250 personnes qui ont participé à la 9<sup>e</sup> Ronde Aiguefondaise.

C'est sous un beau soleil que tous ont pu découvrir, et pour la plupart apprécier, le nouveau parcours concocté par les organisateurs.

D'un point de vue purement sportif le tenant du titre Rodolphe BRENOT a devancé de 14 secondes Maxime TUAILLON chez les hommes tandis que chez les féminines la victoire est revenue à Marie LONG devant Anais MUY.

Le reste de la journée s'est déroulé sans encombre et tous les membres de l'association «Courir Ensemble Aiguefonde» ont déjà les yeux tournés vers l'édition 2018 qui marquera le 10<sup>e</sup> anniversaire de la Ronde Aiguefondaise.

Le club remercie tous ses partenaires, privés et publics, ainsi que tous les bénévoles qui ont oeuvré pour la bonne tenue de la manifestation.

Rendez vous donc en 2018 pour une édition qui s'annonce très festive !



## L'US AIGUEFONDE SE DISTINGUE

Nos U11 ont participé en février au tournoi futsal Challenge Cabièces organisé au Sequestre. 96 équipes de la France entière et exceptionnellement une d'Ukraine se sont rencontrées sur un ou deux jours selon les qualifications du samedi. Avec 2 matchs perdus et trois gagnés, les U11 finissent deuxième de leur poule et ont été qualifiés pour le dimanche. La matinée du dimanche a été compliquée contre Marseille et Valence mais nos petits se sont rattrapés l'après midi en n'alignant que des victoires. Ils finissent à la 49<sup>e</sup> place et 6<sup>e</sup> club du Tarn. Les équipes U7, U9 et U13 ne sont pas oubliées, elles font également un parcours remarquable. Nos vétérans sont présents tous les vendredis soir pour les entraînements ou des matchs amicaux. Le vide grenier annuel du club s'est déroulé le dimanche 12 mars à la Salle Polyvalente de FONTALBA. Beau succès autant en participants (90 exposants) qu'en visiteurs. Les recettes engendrées lors de cette manifestation vont permettre de prendre en charge 80% de la sortie en bus pour les enfants et les parents du club le 8 avril au Stadium pour le match TFC/OM. Ce sera la deuxième sortie au Stadium, en septembre le club était allé voir le match TFC/PSG. Le club organise son tournoi annuel les 6 et 7 mai 2017. Les U7 et U9 joueront le samedi à partir de 9h. Une nouveauté cette année : les matchs en catégorie U13 se dérouleront en semi nocturne ! Le dimanche la catégorie U11 clôturera le tournoi. Nous attendons des équipes du Tarn, de l'Aude et de l'Haute Garonne soit environ 500 enfants pour ces 2 jours. Buvette et petite restauration seront proposées. Rendez vous aussi le dimanche 18 juin pour un tournoi sur sable organisé en partenariat avec la mairie d'AIGUEFONDE. Bravo à tous nos petits et grands joueurs ainsi qu'aux éducateurs bénévoles et tous les volontaires qui font le succès du club des « orange et noir ».



**MYGALE FINALE 2-1 US AIGUEFONDE / UKRAINE**



**SORTIE TFC/PSG**



**VIDE GRENIER DIMANCHE 12 MARS**

## TRAVAUX



Travail sur l'insonorisation de la cantine



Réfection du parking Saint Louis



Réfection du mobilier urbain à St Alby



Réalisation de la chicane d'Aiguefonde



Création du ralentisseur à Aiguefonde



Elagage platanes à la Fontblanque



Elagage rue Chantecler



Finition de la rue des coquelcots



Fleurissement à Calmon



Plantation de pommiers chemin des Planquettes



Goudronnage de l'accès à la crèche



Fleurissement Calmon

## RÉMY LAGOUTE PAYSAGES-ORT PAYSAGES



Titulaire d'un BEP et d'un BAC Pro en «aménagement paysager» préparés à CASTELNAUDARY et après une année de BTS à ANTIBES, Rémy LAGOUTE se met à son compte après avoir travaillé huit ans dans une entreprise d'espaces verts. Il crée une société en nom propre, «Rémy LAGOUTE PAYSAGES» qu'il fonde en septembre 2010. Cette société est réservée uniquement aux travaux d'entretien effectués chez le particulier : débroussaillage, tonte, petits travaux de jardinage, taille d'arbres et de haies... Elle relève du service à la personne et permet, sous certaines conditions, une réduction ou un crédit d'impôt de 50 %. Ce passionné de vie et de sports en contact avec la nature (montagne, randonnées..) Crée il y a 1 an et demi, la SARL «ORT PAYSAGES», qui est réservée aux travaux d'entretien

et de création d'espaces verts. «Mais il n'y a pas que du végétal, annonce Rémy, il y a aussi du minéral, du bois... Cela concerne tout l'aménagement extérieur : petits travaux de terrassement, création de cheminements, de bassins et de fontaines, construction de terrasses en bois, mise en place de clôtures...» Rémy LAGOUTE cherche à développer la partie de son travail qui concerne l'étude et la réalisation d'aménagements paysagers, beaucoup plus créative, mais qui prend beaucoup de temps. Il a embauché depuis 1 mois une personne qui s'occupe de tout ce qui est études et plans pour monter et visualiser les projets. L'équipe de Rémy comprend actuellement 4 ouvriers. «ORT PAYSAGES» travaille pour des particuliers, des entreprises et des collectivités. Le siège social est à CALMON, dans la maison familiale. Mais Rémy souhaite mieux structurer l'entreprise pour éviter la perte de temps liée à l'éparpillement des bureaux et des différents lieux de stockage de matériel. «Pourquoi pas la construction d'un nouveau local plus adapté et plus spacieux pour améliorer l'accueil du client, avec un show-room pour présenter les réalisations?» envisage-t-il. Une entreprise dynamique soucieuse de se développer!



Rémy LAGOUTE

13 bis Route de MAZAMET - Calmon 81200 AIGUEFONDE  
06 11 37 71 53 - remylagoute@live.fr - www.remylagoutepaysages.fr

## MARIGO ELEC



Titulaire d'un BEP et d'un BAC Pro en électricité préparés au Lycée Soult à MAZAMET, Ludovic MARIGO travaille dans l'entreprise familiale fondée par son père Georges et qui a été reprise par la Cégélec en 2006. Ludovic fait partie d'une famille d'électriciens puisque son grand-père avait créé une société d'électricité à LABASTIDE-ROUAIROUX! Il continue de travailler à la Cégélec pendant 5 ans avant de s'installer à son compte. Il crée en juin 2012 « MARIGO ELEC » société spécialisée dans l'éclairage public et la pose d'alarmes intrusion. Il s'installe dans la zone artisanale de Galinrey, sur la commune d'AIGUEFONDE. La pose d'alarmes s'effectue

principalement chez des particuliers et des petites entreprises sur tout le bassin mazamétain. Pour ce qui concerne l'éclairage public, son activité s'étend dans tout le TARN sud, avec une grande zone d'activité aussi autour de BRASSAC, dans l'AUDE jusqu'à PRADELLES-CABARDES et dans l'HERAULT jusqu'à COURNIUO. Parmi ses nombreuses réalisations en éclairage public on notera le lotissement d'Hauterive à PONT DE L'ARN, l'éclairage de la Maison des Associations de MAZAMET, les parkings de Darty et en ce moment celui de Super U à CASTRES. Un autre chantier est en cours : celui du changement de l'éclairage public de PAYRIN réalisé pour des raisons économie d'énergie (installation de 450 LED). C'est aussi lui qui fut chargé de l'éclairage pour la mise en valeur de l'Abbaye Ecole de SOREZE. Il assure l'entretien de l'éclairage public dans 25 communes dont la commune d'AIGUEFONDE. On peut compter sur lui pour le dépannage en électricité générale mais il ne réalise pas de travaux neufs chez les particuliers. Ludovic travaille tout seul. Quand on lui demande « Pourquoi ce choix ? » il évoque par expérience la difficulté de la gestion des équipes !



MARIGO ELEC  
ZA de Galinrey  
06 58 43 79 34  
ludovic.marigo@bbox.fr

# ZOOM JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU



Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, les conseils participatifs d'AIGUEFONDE : « Conseil des Sages » et « Conseil Local de la Jeunesse » ont travaillé sur le thème de l'eau. Ce projet mené en partenariat avec les écoles et la MJC a permis de réaliser une très belle exposition ouverte au public du 15 au 22 mars à CALMON.

Ce projet impulsé par le Conseil des Sages lors d'une commission a fait émerger le thème de l'eau et rapidement l'idée d'y associer tous les acteurs « enfance – jeunesse » s'est imposée. Ce travail en commun a débuté dès septembre 2016.

Suite à des recherches effectuées par le Conseil des Sages : archives de la commune, personnes ressources, contact avec le CPIE, Syndicat des Rivières... l'idée de réaliser une exposition liée au patrimoine de la commune s'est mise





en place. Les membres du Conseil des Sages ont réalisé des photos des ruisseaux, sources, lavoirs, puits et moulins de la commune.

Cette action portée par le Conseil des Sages a permis d'accueillir les 20, 21 et 22 avril les enfants des écoles primaire, maternelle et la MJC autour des différentes réalisations (expositions, dessins, productions d'arts plastiques, expérimentations et chants...), expositions du CPIE : «l'eau en héritage "et 'plantes invasives'».

Par ailleurs, des animations sous forme de jeux ont été mises en place : jeu de l'oie géant réalisé par Charline CHABBERT, jeu des 7 familles, Memory et vidéos sur le thème de l'eau.

Petits et grands ont apprécié cette action regroupant les différents acteurs du territoire et souhaitent se lancer dans de nouveaux projets.



## MJC AIGUEFONDE

### SÉJOUR SKI JEUNES

Aux dernières vacances d'hiver, en partenariat avec la MJC de St-BAUDILLE, le service jeunesse de la MJC d'AIGUEFONDE a organisé un séjour à la neige dans les Pyrénées. Ainsi, du 07 au 10 février 2016, 14 adolescents ont dévalé à ski les pistes de la station d'AX 3 Domaines et se sont initiés à la luge sur les pistes du Plateau de BELLE. Pour réaliser et mener à bien le projet et pour financer leur séjour, ils ont participé à différentes actions (stand de vente de gâteaux et de crêpes au vide grenier de FONTALBA, marchés de MAZAMET et d'AUSSILLON, vente de galettes des rois...). Tout au long du projet, le groupe a été accompagné d'animateurs diplômés (Frédéric, Benoit et Kamel). A noter la bonne ambiance ressentie sur le séjour, aussi bien sur les pistes lors des apprentissages et initiations que durant les veillées nocturnes.

### VACANCES SCOLAIRES AU BERCAIL

Lors des vacances scolaires, le Bercaïl est ouvert et tourne à plein régime. La MJC propose aux jeunes différentes activités et des échanges avec les autres MJC. Les activités phares de ces dernières vacances ont été l'escalade à « Bloc à Bloc », la randonnée dans la commune d'AIGUEFONDE, le Mondial du Vent à LEUCATE ou encore différents jeux sportifs et collectifs. L'été promet d'être chaud, entre « chantier loisirs jeune » et séjour au Cap d'AGDE. Le Bercaïl sera le premier repère des jeunes aiguefondais.

### SOIRÉES BERCAIL

Depuis le 03 mars 2017, le Bercaïl a ré-ouvert ses portes pour les soirées. Différents thèmes seront proposés jusqu'à la fin de l'année scolaire : Ciné-pizza, jeux vidéo, Karaoké, Bowling à City-fun, FONTALBA-sur-sable, fête du Bercaïl (30 juin) et fête de la MJC (21 juillet). Autant de soirées pour permettre aux jeunes de se retrouver, de tisser des liens et de créer des projets comme le prochain « chantier loisirs jeune ».

### VACANCES SCOLAIRES À LA RUCHE

La Ruche est ouverte toutes les vacances scolaires pour les 3-9 ans. Les animateurs proposent différentes activités aux enfants : scientifiques, musicales, de motricité, sportives, manuelles et culinaires. Elle propose également des sorties à la journée : Archipel, Bowling, Parc de Gourjade ou randonnée pédestre pour n'en citer que quelques-unes. Les enfants découvrent de nouvelles activités et développent leurs capacités de vie en collectivité. Le but de la Ruche est de toucher le plus grand nombre d'enfants et de favoriser la diversité des publics et des activités. L'été se prépare avec l'équipe d'animation. De nombreuses activités, sorties et mini-séjours sont au programme.

### CARNAVAL DE LA MJC

Le Samedi 1er Avril 2017, la MJC d'AIGUEFONDE a proposé aux habitants son Carnaval. Cette année le thème était « l'eau ». Les enfants et les parents ont donc inventé des costumes plein d'ingéniosité (douche humaine, homme chevauchant un requin ou encore un homme-recyclable avec bouteilles en plastique...). Malgré le mauvais temps, le défilé a pu avoir lieu avec la participation des majorettes de MAZAMET et des enfants d'AIGUEFONDE. Il a circulé autour du gymnase de FONTALBA et des écoles primaire et maternelle. Il s'est terminé au dessus du complexe sportif pour l'adieu à Mr Carnaval. Cet adieu a été accompagné par différents chants du Club Occitan de la MJC. L'évènement s'est poursuivi par le traditionnel défilé de déguisements et de l'élection du plus beau. Il s'est terminé par un apéritif offert par la MJC et un repas avec grillades et friandises.

### CLUBS D'ACTIVITÉS

A partir de la rentrée des vacances d'avril, la MJC propose aux habitants de la commune deux nouveaux clubs d'activités : le club « Jardinage » et le club « Initiation Danse ». Club Jardinage : il aura lieu tous les mercredis avec Fabien SEGREVILLE et un membre du conseil d'administration en partenariat avec la maraichère Mme RICHEZ. De 14h à 16h, les enfants et adultes peuvent venir s'essayer au plaisir du jardinage et ainsi cultiver ensemble une parcelle pour ensuite déguster de bons produits. Club Initiation Danse : cette activité aura lieu le mercredi après-midi de 14h à 17h à l'école de St ALBY avec comme animatrice Sandra ALAZETTA. Elle proposera à tous, de 3 à 20 ans, une initiation danse avec de multiples disciplines et la création d'un petit spectacle pour la fin d'année. Les séances seront constituées en fonction de l'âge des participants.

Pour tous renseignements sur les actions de la MJC, vous pouvez nous contacter au 05.63.98.24.27 ou auprès de Benoit, animateur-coordonateur, au 06.01.46.53.87.



## REUNION PUBLIQUE PLACE D'AIGUEFONDE

Une réunion publique de présentation du projet d'aménagement de la place d'AIGUEFONDE est prévue en mairie. La date précise sera communiquée par voie d'affiches. Les travaux débuteront dans le courant du dernier trimestre.

## PETIT RAPPEL : FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

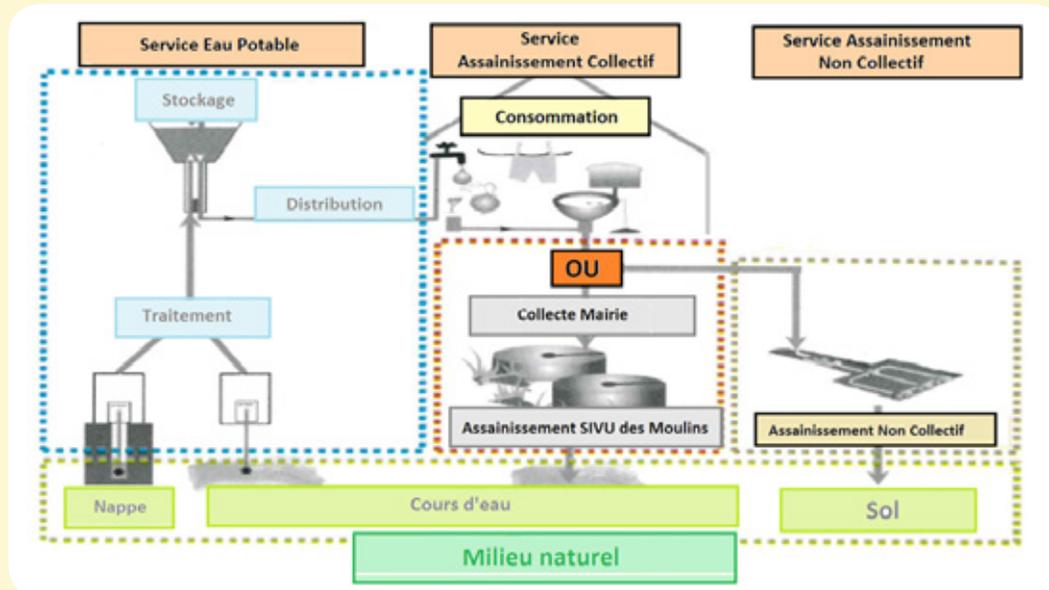
Depuis 2010, les personnes raccordées au réseau d'assainissement collectif reçoivent deux factures :

- une établie par la commune d'Aiguefonde correspondant à la distribution de l'eau potable et la collecte des eaux usées (Assainissement),
- l'autre établie par le SIVU des Moulins correspondant au traitement de l'assainissement.

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF OU AUTONOME (habitations non raccordées au réseau public) :

Seule la facture émise par la commune est due. En effet, les propriétaires d'assainissement non collectif ne bénéficient pas du service du SIVU des Moulins.

### *Schéma explicatif du trajet de l'eau : assainissement collectif et non collectif*



**ATTENTION :** A partir de la mi-juin et jusqu'à fin juillet, nos agents municipaux vont effectuer la relève de vos compteurs d'eau. En cas d'absence durant cette période et si votre compteur se trouve à l'intérieur de votre propriété, nous vous prions de bien vouloir le signaler auprès de la Mairie au 05 63 61 22 59. Veuillez également contacter le secrétariat de mairie pour tout changement (adresse, vente, succession...) indispensable pour une facturation correcte. Merci de réserver à nos agents le meilleur accueil.

## CISPD

SIGNATURE DE LA CHARTE RELATIVE A LA CELLULE DE VEILLE  
RESTREINTE NOMINATIVE  
MAIRIE DE LABRUGUIERE VENDREDI 28 AVRIL 2017

L'objectif de cette cellule de veille nominative nouvellement créée est de rechercher et d'initier des modalités d'accompagnement des mineurs et des adultes présentant des risques de délinquance. Son rôle sera de favoriser des réponses d'urgence dans des situations de crise, d'alerter sur des situations personnelles complexes (ruptures sociales, professionnelles, scolaires...) associées à un risque de marginalisation, de traiter un contexte plus général portant atteinte à la tranquillité publique, d'identifier les compétences et les limites de chacun afin d'actionner l'aide et les solutions les plus appropriées.



## ADMA : BOUGE LA CULTURE !

Dans le cadre d'une réflexion sur la politique culturelle du territoire l'association « Auprès De Mon Arbre » propose à l'automne 3 conférences gratuites sur le thème de la Culture. Le 21 septembre à 20 heures se tiendra à l'Espace Apollo Michel Bourguignon, la première conférence intitulée « L'économie que rapporte la culture, diagnostic global ». Elle sera animée par Yvan GODARD directeur du Réseau en Scène de l'ex-région Languedoc-Roussillon. Elle sera suivie d'un débat et un moment convivial.



## INSIDE OUT

Projet photographies sur la vallée du Thoré porté par l'Association « LE PRESOIR »

Créé initialement par l'artiste photographe « JR », «INSIDE OUT» est un projet d'art global participatif qui invite des groupes de personnes, des structures associatives, à partager des messages importants à leurs yeux. «Métissage» est ici le cœur du message de ce projet. «Métissage» parce que régionalement, c'est autour de l'industrie lainière qu'autrefois différentes cultures, différentes personnalités, femmes et hommes, ont tissé ensemble une identité locale qui les a, avec le temps, tous rassemblés. Un lien culturel et identitaire encore fort et cher aux habitants de ce territoire, et qui continue d'exister de génération en génération, même si parfois il ne tient plus

que par un fil. « M é t i s s a g e » aussi parce que si nous voulons continuer à vivre ensemble, dans le respect, il est important de ne pas perdre de vue que : « Celui qui diffère de moi loin de me léser m'enrichit » (St EXUPERY). Six communes de la Vallée du Thoré participent déjà au projet (Saint-Amans-Soult, Pont de l'Arn, Aiguefonde, Saint-Amans-Valtoret, Aussillon et Labastide-Rouairoux). Ce sont 5 portraits géants en noir et blanc d'habitants de la commune qui orneront le mur du centre associatif de CALMON.



## ASSOCIATION REPAS SERVICE À DOMICILE

Depuis plus de 6 mois l'association a confié son service à un nouveau prestataire : SR / Collectivités / SAIX. A ce jour nous nous félicitons puisque les usagers (pour un grand nombre) sont satisfaits au dire des chauffeurs-livreurs qui les rencontrent au quotidien. Les communes desservies sont : Aiguefonde, Albine, Aussillon, Bout du Pont de l'Arn, Caucalières, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Mazamet, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Rouairoux, St Amans-Soult, St-Amans Valtoret, Sauveterre et le Vintrou.

Jours de passages :

Lundi matin :  
pour le repas de lundi midi  
Mardi matin :  
pour les repas de mardi midi et mercredi midi  
Jeudi matin :  
pour les repas de jeudi midi et vendredi midi  
Vendredi matin :  
pour les repas de samedi midi et dimanche midi



Les jours fériés sont assurés avec un changement dans les jours de livraison : vous en serez averti à l'avance. Pour commander ou décommander les repas il faut nous prévenir si possible 5 jours à l'avance. (Sauf cas de force majeure).

Les repas :

- possibilité de prendre les repas tous les jours ou au minimum 3 repas par semaine
- les plats sont proposés et livrés dans des barquettes operculées (à 3°) ce qui garanti leur conservation au réfrigérateur.

- une diététicienne veille à l'élaboration des menus et plus particulièrement aux régimes (sans sel, diabétique, hépatique, allergies...)

Toujours auprès de vous, L'Association de Portage de Repas à Domicile, est prête à vous venir en aide que vous soyez une personne âgée, handicapée ou en difficultés passagères.

Pour tous renseignements : prix des repas, menus, système de paiement, droit aux aides, etc....) adressez-vous au : 06/78/19/58/99

## SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2016 : RAPPORT SUCCINCT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de l'exercice.

**Présents :** Mr GAREL, Mme BLANC, Mrs CÉRÉ, ROMÉRO, Mmes OUZIOU, MIGAUD, MMS SEGONNE, CLARENC, NORKOWSKI, OM, Mme BRIAUT, Mrs LEROUX, LUCAS, Mmes CHALARD, MIRA.

**Absents excusés :** M. DEBOOSÈRE donne procuration à M. CÉRÉ. Mme BEAUCAMP donne procuration à M. CLARENC. Mmes GRIEL, GOSSE, AVÉROUS, BEC, Mrs AZÉMA, AZÉMAR.

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise MIGAUD

M. Vincent GAREL, après lecture du compte rendu du 17 novembre 2016, ouvre la séance.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

#### Affaires générales/Finances

– Exécution du budget 2017 avant son vote – ouverture de crédits en section investissement.

#### Budgets 2016

– Décisions modificatives budgets :

\* Commune (n° 2) \* Eau (n° 4)

– Aide à la rénovation des façades-attribution de subvention

– Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations

– Attribution d'acompte sur les subventions pour l'année 2017

– DETR 2017, demandes de subventions auprès de l'ETAT

#### Enfance/Jeunesse

– Projet de convention avec la crèche les bambins d'Autan : renouvellement des conventions d'objectif et de moyens et de mise à disposition de locaux

#### Intercommunalité

Présentation des rapports d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération Castres – Mazamet.

#### Personnel

– Fixation du régime indemnitaire applicable au personnel communal

#### Questions diverses

#### 2016-074. EXÉCUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE – OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, Les Budgets primitifs 2017 n'ayant pas été adopté avant le 1er janvier 2017, sur proposition de Monsieur le Maire et afin d'éviter toute rupture dans l'exécution des budgets, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2016 (Commune, Eau, Assainissement);

– **Dit** que les crédits correspondants seront portés aux Budgets primitifs 2017 de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement, lors de leur adoption.

BUDGET COMMUNE			
ARTICLE	LIBELLÉS	MONTANT VOTÉ BP 2016	VOTÉ EN 2017 DANS LA LIMITE DU 1/4 DES CRÉDITS
20	Immobilisation incorporelles	1 000.00	-
2031	Frais d'études	1 000.00	-
204	Subventions d'équip. versées	8 000.00	2000.00
20421	Subs. equip pers. droit privé	8 000.00	2000.00
21	immobilisations corporelles	42 500.00	10250.00
2118	Autres terrains	5 000.00	1250.00
2182	Matériel de transport	500.00	-
2183	Matériel de bureau et info.	17 000.00	4250.00
2184	Mobilier	4 000.00	1000.00
2188	Autres immos corporelles	16 000.00	4000.00
23	Immobilisations en cours	272 400.00	67975.00
2313	Constructions	171 900.00	42975.00
2315	Inst. matériel et outillage technique	91 000.00	22750.00
2316	Restauration - Collection	500.00	-
2318	Autres immos corporelles en cours	9 000.00	2250.00
	<b>TOTAL COMMUNE</b>	<b>323 900.00</b>	<b>80225.00</b>

#### 2016-077. AIDE À LA RÉNOVATION FAÇADES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante :

NOM, Prénom, Adresse	Travaux	Subvention
FABRE Jacques - 3 rue du Sol - Aiguefonde 81200	9290 €	1504 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

– Décide d'accorder l'aide aux «rénovations de façades» pour un montant de 1 504 € comme indiqué ci-dessus.

*Sous réserve du contrôle et visa de M. CUQUEL à l'issue des travaux.*

– Dit que les crédits correspondants sont portés au Budget Primitif 2016 de la Commune, compte 20421 - « subventions d'équipement aux personnes de droit privé ».

#### 2016-078. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (17 voix POUR) :

– **Décide** d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

DESIGNATION	MONTANT ACCORDE
USEP de l'école publique primaire de Saint-Alby	190 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 €</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT			
ARTICLE	LIBELLÉS	MONTANT VOTÉ BP 2016	VOTÉ EN 2017 DANS LA LIMITE DU 1/4 DES CRÉDITS
2118	Autre terrains	1250.00	-
2182	Matériel de transport	2115.00	-
2315	Inst. matériel et outillage techn.	100000.00	25000.00
	<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>	<b>103365.00</b>	<b>25000.00</b>
BUDGET EAU			
ARTICLE	LIBELLÉS	MONTANT VOTÉ BP 2016	VOTÉ EN 2017 DANS LA LIMITE DU 1/4 DES CRÉDITS
2155	Outillage industriel	2000.00	-
2188	Autres immos corporelles	3000.00	750.00
2313	Constructions	35400.00	8850.00
2315	Inst. matériel et outillage techn.	12800.00	3200.00
	<b>TOTAL EAU</b>	<b>53200.00</b>	<b>12800.00</b>

– **Dit** que les crédits nécessaires (190 €) seront prélevés sur la ligne « divers » portée sur la délibération n° 2016-012 d'attribution des subventions, votée lors de la séance du 13 avril 2016 et prévue au Budget Primitif 2016 de la commune, compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

#### 2016-079. ATTRIBUTION D'ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Dans le cadre de sa volonté politique en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse, la commune d'Aiguefonde contribue au soutien et au fonctionnement des associations qui œuvrent dans ce domaine sur son territoire. En attente du vote du BP 2017, afin de garantir le bon fonctionnement des associations et de leur trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'accorder un acompte sur la subvention 2017 à l'association les bambins d'Autan, gestionnaire de la crèche ainsi qu'à la MJC d'Aiguefonde qui met en œuvre l'ALAE dans les deux écoles publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **Décide** d'attribuer les acomptes suivants aux associations susmentionnées, pour un montant total de 22 500 € :

DESIGNATION	MONTANT
MJC d'AIGUEFONDE (ALAE)	7500 €
Association LES BAMBINS D'AUTAN (cèche)	15000 €
<b>TOTAL</b>	<b>22500 €</b>

# CONSEILS MUNICIPAUX

**Dit** que la dépense correspondante sera portée lors du vote du budget primitif 2017 sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

## **2016-080. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017/ ÉCOLE NUMÉRIQUE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de premier équipement en matériel numérique (ordinateurs, tableau blanc émaillé, tablettes, vidéoprojecteur) pour une classe de l'école maternelle de Fontalba et la continuité du projet de l'année 2016 (ordinateurs portable) pour l'école primaire de Saint-Alby.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :  
Maître d'ouvrage : commune  
Montant de l'opération (HT) 7 251 €

Subventions sollicitées	
ETAT	<b>2 537.85 €</b> (35 % au titre de la DETR)
Autofinancement communal	<b>4 713.15 €</b> (65 %)

## **2016-081. CRÈCHE / CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF / ASSOCIATION LES BAMBINS D'AUTAN**

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention pluriannuelle d'objectif à intervenir entre la commune d'Aiguefonde et l'association « Les Bambins d'Autan ».

Par cette convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à assurer le fonctionnement du centre multi-accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans, sur le territoire, en cohérence avec les orientations de politique publique locale.

Dans ce cadre, la présente convention définit les conditions dans lesquelles la commune d'Aiguefonde contribue financièrement à ce projet, pour une durée de deux ans du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (17 voix POUR) :

- Approuve la convention pluriannuelle d'objectif entre la commune d'Aiguefonde et l'association « Les Bambins d'Autan » d'une durée de deux ans, du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018.
- Approuve les participations financières portées sur la convention et dit que les crédits correspondants seront portés aux budgets 2017 et 2018.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **2016-082. CRÈCHE / CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAL & MATÉRIEL / ASSOCIATION LES BAMBINS D'AUTAN**

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention relative à la mise à disposition de l'association Les Bambins d'Autan d'un bâtiment neuf à usage de crèche. Cette convention précise dans quelles conditions est faite la mise à disposition et définit les obligations de chacune des parties.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit, et comprend un bâtiment de 220m<sup>2</sup> et ses abords situés au 19A rue des Clématites à Fontalba, ainsi que du matériel et du mobilier.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver cette convention de mise à disposition pour une année à compter du 1er janvier 2017 et renouvelable jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (17 voix POUR) :

- Approuve la convention de mise à disposition d'un bâtiment à usage de crèche situé 19A rue des Clématites à

Fontalba, à l'association « Les Bambins d'Autan »

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de reconduire le montant du régime indemnitaire 2016 à l'année 2017 et de faire bénéficier le personnel concerné des dispositions prévues par les textes susvisés, selon les modalités suivantes :

- 1°) Attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) à l'ensemble des personnes pouvant y prétendre (agents titulaires et non titulaires).
- 2°) Attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à l'agent exerçant les fonctions de secrétaire général d'une commune de moins de 5000 habitants, agent de 2ème catégorie (coef.2) et à l'ensemble des fonctionnaires de catégorie B de la collectivité.
- 3°) Attribution de la prime de petit équipement et de chaussures aux agents pouvant y prétendre (agents des services techniques titulaires, stagiaires et contrats aidés).
- 4°) Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité à tous les agents pouvant y prétendre, dans les limites fixées par la loi.
- 5°) Attribution au bénéfice des agents des filières administrative, technique, sociale et animation, titulaires et non titulaires de l'indemnité d'exercice des missions pour l'année 2016

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017, chapitre 012.

- Les attributions individuelles seront fixées par l'autorité territoriale en fonction des critères suivants :

- Indemnité de base
- Missions spécifiques de l'agent : cette indemnité sera modulée en fonction des responsabilités particulières exercées. En cas de changement notable de fonctions, le montant de cette indemnité pourra être révisé en cours d'année et en cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire, congés de longue maladie ou de longue durée, une retenue sera opérée.

## **2016-084. AUTOROUTE LIAISON CASTRES-TOULOUSE**

Vu la décision ministérielle du 8 mars 1994 d'assurer une liaison rapide à 2x2 voies entre Castres et Toulouse,

Vu la décision ministérielle du 31 janvier 2007 engageant la procédure de mise en concession autoroutière de l'itinéraire,

Considérant les Débats Publics ayant eu lieu entre octobre 2007 et janvier 2010 et le bilan du Débat Public rendu le 24 mars 2010 par la Commission Nationale du Débat Public,

Vu la décision ministérielle du 25 juin 2010 retenant le principe d'aménagement de mise en 2x2 voies entre Castres et Toulouse par mise en concession autoroutière,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 2 octobre 2016 prescrivant l'ouverture d'une Enquête publique unique préalable au projet de liaison autoroutière entre Castres et Toulouse à 2x2 voies par mise en concession,

Considérant que l'Enquête publique qui se déroule du 5 décembre 2016 au 23 janvier 2017 porte sur :

- La déclaration d'enquête publique des travaux d'élargissement de 2 fois 1 voie à 2 fois 2 voies de la bretelle autoroutière A680 entre Verfeil et Castelmaurou, de réalisation de l'échangeur de Verfeil et de son raccordement à la liaison autoroutière nouvelle entre Verfeil et Castres portés par Autoroutes du Sud de la France (ASF);
- La déclaration d'enquête publique de la création,

entre Verfeil et Castres, d'une liaison autoroutière selon un tracé neuf réempruntant les déviations de Soual et de Puylaurens, portée par l'Etat ;

- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Castelmaurou, Gragnague, Saint-Marcel-Paulel, Bonrepos-Riquet, Verfeil (Haute-Garonne) ;
- La mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Maurens-Scopont, Cuq-Toulza, Puylaurens, Saint-Germain-des-Près, Soual, Cambounet-sur-le-Sor, Viers-les-Montagnes, Saix, Castres (Tarn) ;

- Le classement autoroutier de l'échangeur de Verfeil et de son raccordement à la liaison autoroutière nouvelle entre Verfeil et Castres ;

- Le classement dans la catégorie des autoroutes de la liaison entre Verfeil et Castres, entre la RD112 à Verfeil et la RN 112 à Castres, de la RN126 au droit de Puylaurens et de Soual (appelées « déviation de Puylaurens » et déviation de Soual », des bretelles des diffuseurs de Puylaurens, de Soual Est et de Saint-Palais à réaliser et des bretelles du diffuseur existant avec la RN112-Rocade de Castres.

Considérant les éléments présentés dans le dossier d'enquête publique,

Considérant que le bassin de Castres-Mazamet a vocation à être un pôle d'équilibre économique et démographique en Occitanie,

Considérant que le bassin de Castres-Mazamet est le seul bassin d'emplois de plus de 100 000 habitants à être situé à plus d'une heure du réseau autoroutier français et européen, cette situation ayant créé une rupture d'égalité entre les territoires qui perdure.

Considérant que la desserte autoroutière est indispensable au maintien et à l'implantation des entreprises et des services, donc à la préservation et au développement de l'emploi,

Considérant que les autoroutes sont moins accidentogènes que les routes nationales et que par conséquent la réalisation d'une autoroute préservera des vies humaines dans un département où les statistiques de décès pour 1000 habitants sont parmi les plus élevées au plan national,

Considérant que l'absence de desserte autoroutière allonge le délai d'accès aux structures médicales régionales et accroît le risque de désertification médicale, donc fragilise la prise en charge santé des habitants, Attendu que la Commune d'Aiguefonde compte, au 1er janvier 2016, 2657 habitants,

Je vous propose :

- d'exiger le respect du principe d'égalité entre les territoires de la République

- de réaffirmer la volonté de la Ville d'Aiguefonde de voir se réaliser dans les meilleurs délais une liaison autoroutière à 2 fois 2 voies entre Castres et Toulouse par mise en concession

- de donner un avis favorable au projet de liaison autoroutière à 2 fois 2 voies entre Castres et Toulouse tel que présenté dans le dossier d'enquête publique à compter du 5 décembre 2016.

## 2016-085. ATTRIBUTION D'AIDES À LA DESTRUCTION NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 octobre 2012 instituant une aide financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques,

Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer une aide pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques comme suit :

NOM, Prénom - Adresse	Subventions
M. MAHOUX Robert - 2 route de Mazamet - Calmon - 81200 Aiguefonde	40 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**Décide** d'accorder l'aide financière pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques comme indiqué ci-dessus.

**Dit** que les crédits nécessaires (40 €) seront prélevés sur la ligne « divers » portée sur la délibération n° 2016-012 d'attribution des subventions, votée lors de la même séance et prévue au Budget Primitif 2016 de la commune, compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

## 2016-087. RECTIFICATION DÉLIBÉRATION N° 2016-064 – DEMANDE SUBVENTION, PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AUPRÈS DE LA CACM

- Vu la délibération n° 2016-064 relative à la demande de subvention pour le projet de rénovation de l'éclairage public auprès de la CACM,

- Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée lors de la rédaction de ladite délibération, transmise par télétransmission en Préfecture le 23 novembre 2016 sous l'ID : 081-218100022-20161116-2016\_064-DE.

Il convient de lire dans la rubrique : plan de financement prévisionnel HT,

- ligne Aide de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet titre du programme TEPCV, la somme de 60 552.85 € au lieu de 50 552.85 €, le pourcentage étant identique (25%).

Au vu de cet élément, il vous est demandé de bien vouloir rectifier la délibération n° 2016-064, tel que présenté ci-dessus.

Délibération adoptée par 17 voix POUR et 0 CONTRE

### QUESTION DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

## SÉANCE DU 11 AVRIL 2017 : RAPPORT SUCCINCT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Marie-Françoise BLANC.

**Présents** : Mr GAREL, Mme BLANC. Mrs CÉRÉ, ROMÉRO. Mmes OUZIOUI, MIGAUD. MMS SEGONNE, CLARENC, NORKOWSKI, OM. Mme BRIAUT. Mrs LEROUX, LUCAS. Mmes CHALARD, MIRA.

**Absents excusés** : M. DEBOOSÈRE donne procuration à M. CÉRÉ. Mme BEAUCAMP donne procuration à M. CLARENC. Mmes GRIEL, GOSSE, AVÉROUS, BEC. Mrs AZÉMA, AZÉMAR.

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise MIGAUD

M. Vincent GAREL, après lecture du compte rendu du 17 novembre 2016, ouvre la séance.

Après lecture du compte rendu du 6 décembre 2016, Mme Marie-Françoise BLANC, ouvre la séance.

# CONSEILS MUNICIPAUX

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

### Compte-rendu de Décisions

- Commandes passées en vertu de la délégation générale.

### Affaires générales – Finances

#### Commune :

- Vote du Budget Primitif 2017.
- Vote des taux des 3 taxes directes locales pour 2017.
- Fixation des droits, autres taxes et tarifs communaux.
- Attribution des subventions aux associations pour 2017.
- Opération « façades et bilans thermiques » 2017- autorisation de signer la convention avec City Consultant et attribution de subvention
- Fixation des Indemnités de fonction et de mission des élus conformément aux nouvelles dispositions à compter du 1er janvier 2017

#### Services Eau et Assainissement :

- Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 et affectation du résultat.
- Vote des Budgets Primitifs 2017.

#### Finances :

- Demande de Subventions : Travaux d'aménagement de VRD route départementale n° 53 avenue d'Aussillon – Roussoulp
- Modification financement délibération n°2016-063 rénovation de l'éclairage public auprès de l'Etat et de la CACM

#### Urbanisme – Affaires foncières

- Approbation vente d'un bien sectionnaire intitulé « Patus de Calmon »

#### Personnel

- Tableau des effectifs au 1er janvier 2017.
- Création d'emplois saisonniers pour l'été 2017.
- Fermeture et ouverture d'un poste suite à changement de grade en 2017.

## Questions diverses

### 2017-001. COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

- Vu les attributions déléguées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 portant délégation au Maire, définis aux articles L 2122-22 § 1, 4 du CGCT pour les marchés publics de travaux, fournitures et services dans le respect du CGCT, notamment de l'article L.2122-23 et du NCMP, notamment de l'article 40.
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

### DÉCISION N° 2017-002 DU 29 MARS 2017 :

de confier à M.CROS Christophe – Entretien d'Espaces Verts – domicilié à Pierrouch 81660 Pont de l'Arn– la taille des haies des espaces verts de St Pierre, de l'école maternelle et du stade pour l'année 2017, pour un montant de 2 200.00 € HT soit 2 640.00 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice.

### DÉCISION N° 2017-003 DU 29 MARS 2017 :

de confier à la SARL ORT PAYSAGES représentée par M. LAGOUTE Rémy – Entretien et Création d'Espaces Verts – domicilié 13bis route de Mazamet 81200 AIGUEFONDE– la tonte du stade, des espaces verts de l'école maternelle, de la crèche et de l'aire de jeux de Fontalba pour l'année 2017, pour un montant de 4 800,00€ HT soit 5 760,00€ TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice.

### 2017-002. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017 DE LA COMMUNE, DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AIGUEFONDE

Vu le CGCT,

Vu les projets de budgets primitifs 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Budget Primitif 2017 de la Commune arrêté comme suit :

>En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 639 271,00 €

>En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 683 297,00 €

- **Adopte** la reprise au Budgets Primitifs des services annexes de l'eau et de l'Assainissement des restes à réaliser et des résultats de l'exercice précédent après le vote des comptes administratifs respectifs,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

### DÉCISION N° 2016-020 DU 30 NOVEMBRE 2016 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la décision 2016-014 attribuant le marché susvisé à l'entreprise SAS EUROVIA Midi Pyrénées pour un montant de 52 791.00 € HT pour le lot n° 1,  
Considérant la découverte d'une canalisation non répertoriée sur le chantier en cours, il est nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires afin de poursuivre l'ouvrage, nécessitant une augmentation du marché initial.  
D'accepter l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie de la traversée d'Aiguefonde - lot n°1, afin de permettre la poursuite des travaux, soit une plus-value de 5 492.80 € HT fixant le nouveau montant du marché à 58 283.80 € HT pour le lot n°1 et de signer le devis correspondant.

### DÉCISION N° 2016-021 DU 30 DÉCEMBRE 2016 :

de confier à l'entreprise «SAS EQUASYS services informatiques» –32 av de la Montagne Noire – ZA le Causse – 81 100 Castres – la fourniture et la mise en place du matériel informatique pour l'école maternelle de Fontalba et la continuité du projet pour l'école primaire de Saint-Alby, selon détail ci-dessous :

- 1 classe mobile incluant un vidéoprojecteur, 5 postes mobiles (tablettes + clavier et étui), un tableau blanc émaillé, des équipements spécifiques (bornes wifi, switch) ainsi que les logiciels adaptés, l'installation sur site, mise en route, paramétrage, connexion et 5 PC portables pour la somme totale de 7 251.00 € HT soit 8 701.20 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice, Section d'Investissement- chap 21

### DÉCISION N° 2016-022 DU 30 DÉCEMBRE 2016 :

de procéder à l'acquisition d'un photocopieur noir et blanc et couleur de marque TRIUMPH-ADLER, modèle TA 2506-CI auprès de l'entreprise «SAS EQUASYS services informatiques» 32 av de la Montagne Noire – ZA le Causse – 81100 Castres, pour un montant de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC et de conclure le contrat de maintenance suivant :

\* 0.0037 € HT la copie noir et blanc

\* 0.037 € HT la copie couleur

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice - Section d'Investissement – chap 21 pour l'achat et section fonctionnement – chap 011 pour la maintenance.

- **Approuve** les Budgets Primitifs 2017 des services annexes de l'eau et de l'Assainissement arrêtés comme suit :

Service de l'Eau :

>En dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 298 732.17 €

>En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 114 196.34 €

Service de l'Assainissement :

>En dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 180 581.64 €

>En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 118 230.27 €

### 2017-003. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des contributions directes de l'année 2017 au même niveau qu'en 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux des contributions directes 2017 comme suit:

\* Taxe d'habitation : 8,68 %

\* Taxe foncière (bâti): 20,94 %

\* Taxe foncière (non bâti): 102,96 %

### 2017-004. FIXATION DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT AU 01/05/2017

A compter du 01/05/2017, les tarifs communaux des services de l'eau et de l'assainissement sont fixés aux montants suivants:

- consommation : (par mètre cube)

\* eau : 1,03 €

\* redevance collecte assainissement (R1): 0,32 €

- abonnement (par compteur eau) : 27 € par an

- forfait assainissement individuel (spanc) :

≤ 100 m<sup>3</sup> : 45€

> 100 m<sup>3</sup> : 55 €

à ces tarifs il convient d'ajouter la redevance de pollution domestique (0,32 €/m<sup>3</sup>) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,245 €/m<sup>3</sup>) fixées chaque année par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement est inchangée : soit un montant de 1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver les tarifs détaillés ci-dessus à partir du 01/05/2017.

### 2017-005. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix POUR et 5 abstentions) :

**Décide** l'attribution pour l'exercice 2017 des subventions aux associations dont la liste figure en annexe, pour un montant global de 86 933.00 €.

	Votées 2017		
		ASS. SPORTIVE CITE SCOLAIRE DE MZT	150.00 €
ADACEM	80.00 €	ASS. SPORTIVE COLLEGE MARCEL PAGNOL	200.00 €
ADAR Sce Aides à Domicile	1 280.00 €	ASS.LOS PITCHOUNETS	160.00 €
AMICALE BOULISTE	100.00 €	BASKET CLUB MAZAMET AUSSILLON	150.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	120.00€	CASH (Centre d'accueil et soutien des malades et handicapés) Les Buissonnets	80.00 €
AMICALE PHILATHELIQUE MAZAMETAINE	50.00 €	CONVIVAGE TARN	520.65 €
AMMAC (Asso. des marins et marins anciens combattants)	50.00 €	CLUB ALPIN FRANCAIS	120.00 €
ASS. AUPRES DE MON ARBRE	110.00 €	CLUB CARPE MONTAGNE NOIRE	120.00 €
ASS. COURIR ENSEMBLE	350.00 €	CLUB DE TIR PAYRIN AUGMONTEL	100.00 €
ASS. D'ORNITHOLOGIE DE LA MONTAGNE NOIRE	50.00 €	CLUB DE L'AMITIE	150.00 €
ASS. ESPOIRS EQUESTRES	80.00 €	CLUB DU BOUTON D'OR	150.00 €
ASS. FOPAC (ancien CPG ET CATM)	50.00 €	CLUB NAUTIQUE MAZAMET AUSSILLON	500.00 €
ASS. GYM TONIQUE FONTALBA	50.00 €	Comité MAFNACA	50.00 €
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS	150.00 €	CROIX ROUGE MAZAMET	110.00 €
ASS. LE LAURIER ROSE (purpan)	100.00 €	ECURIE MONTAGNE NOIRE	250.00 €
ASS. LES PETITS FRERES DES PAUVRES	100.00 €	F. O. L. DU TARN	80.00 €
ASS. PASS AGES- (Résidence Foch)	300.00 €	CLCV	80.00 €
AAPPMA Mazamet-Aussillon	180.00 €	FOYER DE CALMON	1 200.00 €
ASS, J'M LIRE	80.00 €	FOYER SOCIO-EDUCATIF MARCEL PAGNOL	50.00 €
ASS. RANDONNEES PEDESTRES	130.00 €	JUDO CLUB AUSSILLONNAIS	80.00 €
ASS. RESTOS DU COEUR	800.00 €	JUDO CLUB MAZAMET	80.00 €
		LES SAISONS DE LA VALLEE	180.00 €

# CONSEILS MUNICIPAUX

L'HAUTPOULOISE	250.00 €	UNION ASS HUMANIT. ET CARITATIVES (épicerie sociale)	450.00 €
LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE	80.00 €	UNION SPORTIVE AIGUEFONDE	4 500.00 €
MAMRE	100.00 €	UVM	180.00 €
MAZAMET PLONGEE	100.00 €	VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	180.00 €
Médecins du Monde	100.00 €	VTT CLUB MAZAMET MONTAGNE NOIRE	150.00 €
MJC AIGUEFONDE	2 200.00 €	Divers (MONTANT NON ENCORE ATTRIBUE)	10 854.35 €
MJC Centre de Loisirs	1 220.00 €	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>35 000.00 €</b>
MOTO CLUB MAZAMETAINE	50.00 €	<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>	<b>Votées 2017</b>
OFFICE DE TOURISME MAZAMET	500.00 €	AIDE AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS BAFA (brevet aptitude)	500.00 €
O.M.A.A.J	2 250.00 €	PARTICIPATION AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	1 000.00 €
O.M.A.A.J. Section fête	1500.00 €	OFFICE DU TOURISME (reverst taxe de séjour)	1 000.00 €
RCAM XIII	250.00 €	MJC (ALAE) y compris acompte déjà alloué	30 000.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100.00 €	CRECHE LES BAMBINS D'AUTAN y compris acompte déjà alloué	17 000.00 €
SNAAG (Sté Nationale des anciens et des amis de la gendarmerie)	100.00 €	ASS. PAUSE FAMILLES - RAM	2 433.00 €
SPORTING CLUB MAZAMETAINE	250.00 €	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>51 933.00 €</b>
STE DE CHASSE	400.00 €	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>86 933.00 €</b>
STE DE PETANQUE	100.00 €		
TENNIS CLUB AIGUEFONDE	100.00 €		
TRESORERIE MUTUELLE DU TRESOR	15.00 €		

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune, compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

## 2017-006. RENOUVELLEMENT CONVENTION OPERATION FAÇADES 2017

Le Conseil Municipal d'Aiguefonde, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'opération «façades et bilans thermiques» sur la Commune pour l'année 2017.
- Approuve la convention de suivi d'animation et de conseil ci-annexée, entre la Commune d'Aiguefonde et CITY Consultant représenté par M. Didier CUQUEL, dont le siège est situé 1 rue Eugène Lériss- 81100 CASTRES, fixant la participation de la Commune à 3 420 € HT soit 4 104 € TTC pour 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017, chapitre 011 – section de fonctionnement compte 6226 « honoraires ».

## 2017-007. AIDE À LA RÉNOVATION FAÇADES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante :

NOM, Prénom, Adresse	Travaux	Subvention
FABRE Jacques 3 rue du Sol Aiguefonde	7 885 €	1 413 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder l'aide aux «rénovations de façades» pour un montant de 1 413 € comme indiqué ci-dessus.

*Sous réserve du contrôle et visa de M. CUQUEL à l'issue des travaux.*

- Dit que les crédits correspondants sont portés au Budget Primitif 2017 de la Commune, compte 20421 - « subventions d'équipement aux personnes de droit privé ».

## 2017-009. SERVICE DE L'EAU- APPROBATION DU COMPTE DE CG° ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif de l'exercice 2016 du Service de l'Eau fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de clôture 2016
FONCTIONNEMENT	48 306.79 €	-46 804.03 €	1 502.76 €
INVESTISSEMENT	26 489.78 €	-34 186.12 €	-7 696.34 €

*Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement*  
Il est proposé au Conseil d'approuver le compte de gestion du receveur 2016 et le compte administratif 2016 dont les résultats sont identiques.  
Le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2016, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote.

Madame Marie-Françoise BLANC le remplace, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2016 du receveur,

- **Approuve** le compte administratif 2016 conformément au document joint en annexe,
- **Constata** l'accord du Trésorier principal de MAZAMET sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
  - \* au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Décide** de la reprise sur le BP 2017 du résultat de clôture 2016.

## 2017-010. BUDGET DE L'EAU- AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b.</b> Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	-46 804.03 € 0.00 € 48 306.79 €
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif (si déficit) R002 du compte administratif (si excédent)	<b>1 502.76 €</b>
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	-7 696.34 € 0.00 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	<b>7 696.34 €</b>
<b>Besoin de financement = e + f</b>	
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>1 502.76 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>1 502.76 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.  
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.  
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

## 2017-011. SERVICE ASSAINISSEMENT- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif de l'exercice 2016 du Service de l'Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de clôture 2016
FONCTIONNEMENT	125 173.03 €	3 294.37 €	128 467.40 €
INVESTISSEMENT	-3 156.04 €	2 907.41 €	-248.63 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte de gestion du receveur 2016 et le compte administratif 2016 dont les résultats sont identiques.

Le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2016, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote.

M. Jean-Philippe CÉRÉ le remplace, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2016 du receveur,
- **Approuve** le compte administratif 2016 conformément au document joint en annexe,
- **Constata** l'accord du Trésorier principal de MAZAMET sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
  - \* au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice,
  - \* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Décide** de la reprise sur le BP 2017 du résultat de clôture 2016.

## 2016-012. BUDGET ASSAINISSEMENT- AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <b>dont b.</b> Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	3 294.37 € 0.00 € 125 173.03 €
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif (si déficit) R002 du compte administratif (si excédent)	<b>128 467.40 €</b>
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	-248.63 € 0.00 € <b>248.63 €</b>
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -) <b>Besoin de financement = e + f</b>	
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>128 467.40 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>248.63 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00</b>	<b>128 218.77 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.  
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.  
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

## 2017-013. TRAVAUX ROUSSOULP - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE AUPRÈS DU SÉNAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de VRD, route départementale n°53 avenue d'Aussillon à Roussoulp.

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire. Pour information, le montant prévisionnel de la subvention est estimé à 33 500 €.

# CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le dossier et sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2017,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide

## 2017-014. MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET

M. le Maire rappelle que, par délibérations n° 2016-063 et 064, séance du 19 octobre 2016, le Conseil municipal a validé, pour un montant prévisionnel HT de 242 211.40 €, le projet de rénovation de l'éclairage public et a approuvé le plan de financement s'y rapportant, ainsi que les demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Considérant que certains partenaires financiers se sont depuis positionnés, il convient de modifier la répartition d'attribution des subventions, M. le Maire propose un nouveau plan de financement, comme suit :

### >Plan de financement prévisionnel sur le H.T. :

- Fonds de soutien à l'investissement public local	72 663.42 € (30%)
- Aide de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet : Au titre du programme TEPCV	121 105.70 € (50%)
- Participation communale :	48 442.28 € (20%)
<b>TOTAL</b>	<b>242 211.40 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:  
**-Accepte** le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus  
**-Autorise** M. le Maire à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision,  
**-Dit** que les crédits sont portés au budget primitif 2017 en section d'investissement

## 2017-015. APPROBATION VENTE D'UN BIEN SECTIONNAIRE INTITULÉ « PATUS DE CALMON »

**Vu** la délibération n° 2016-065 du 19 octobre 2016, relative au lancement de la procédure de consultation des électeurs pour la vente d'un bien sectionnaire intitulé «Patus de Calmon»,

**Vu** les accords des 5 électeurs en date du 9 janvier 2017, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 VOIX POUR) :

- Emet un avis favorable et accepte la vente du bien sectionnaire intitulé «Patus de Calmon», cadastré section B 119 d'une surface de 0 a et 28ca, à M. CAVALIER Jean pour la somme totale de 230€.

## 2017-016. TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2017

Le conseil municipal ayant pris connaissance du tableau ci-dessous et à l'unanimité :

- Approuve le tableau des effectifs de la Commune d'Aiguefonde au 01/01/2017.

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budget ETP		Effectifs pourvus ETP	
		Dont TC	Dont TNC	Tit	Non Tit
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché principal	A	1	0	1	0
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint administratif ppal 2° cl.	C	2	0	2	0
<b>Total filière Administrative</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique	C	1	1.94	2.94	0
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1	0	1	0
Adjoint technique ppal 2° cl	C	6	0.79	6.79	0
Technicien	B	1	0	1	0
<b>Total filière Technique</b>		<b>9</b>	<b>2.73</b>	<b>11.73</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Agent spéc. ppal 2° cl écoles mat.	C	0	1.68	1.68	0
<b>Total filière Sociale</b>		<b>0</b>	<b>1.68</b>	<b>1.68</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur APS	B	1	0	1	0
<b>Total filière Sportive</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
		<b>14</b>	<b>4.41</b>	<b>18.41</b>	<b>0</b>

## 2017-017. CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS – ÉTÉ 2017

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
 Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 alinéa 2,  
 Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel municipal, il y a lieu de créer six emplois, à temps complet, de 3 semaines chacun maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer 6 emplois saisonniers, à temps complet, d'une durée maximale de 3 semaines chacun,
- Fixe la rémunération des emplois des saisonniers des services municipaux à IM 309.
- Charge Monsieur le Maire de recruter ces agents contractuels pour pourvoir à ces emplois.
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune, Chapitre 012.

## 2017-019. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES CATASTROPHES NATURELLES AUPRÈS DE L'ÉTAT

### Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.

# AGENDA



## 2, 3 ET 4 JUIN - FÊTE D'AIGUEFONDE

**VENDREDI 2 JUIN À 22H :**  
concert du groupe « **Razpop** »

### **SAMEDI 3 JUIN :**

14h30 : animation pour les enfants de 6 à 12 ans (Jeux de piste, maquillage et divers stands – 2€ / enfant, goûter offert).

18h30 : apéritif TAPAS avec **animation SALSA**

22h : concert du groupe « **Les tontons givrés** »

### **DIMANCHE 4 JUIN :**

13h30 : ouverture des inscriptions pour le concours de pétanque en doublettes sur la place du village (8€ par équipe).

18h : remise des récompenses.

18h30 : apéritif suivi du repas **TRUFFADE** animés par « Double jeu » (13€ réservation au 06 14 89 67 11)



## DU 16 AU 25 JUIN

**FONTALBA sur sable** (voir programme 4 de couv.)

## 13 JUILLET

place de **SAINT-ALBY** : pique-nique en musique animé par **Roberto SALVATI** (musique napolitaine) et bal populaire avec « **Anabela et Olivier SIGUIERY** »



## 17 SEPTEMBRE

AIGUEFONDE : « **Auprès de mon arbre** » : ouverture des jardins du château et spectacle de danse.

## DU 13 AU 17 OCTOBRE

**CALMON « PETITS BONHEURS D'AUTOMNE »**

### **VENDREDI 13 OCTOBRE À 18H30 :**

vernissage de l'exposition.

### **SAMEDI 14 OCTOBRE :**

pressage de pommes, machine à peler les châtaignes.  
à 20h30 : « **Los de l'AUTAN** » (Chants des Pyrénées...) dans le cadre du Festival « Occitania » (entrée : 7€)

### **DIMANCHE 15 OCTOBRE TOUTE LA JOURNÉE :**

pressage de pommes, « **Mercat** » de producteurs, exposition et démonstration de vannerie, grillades de châtaignes.....

### **MARDI 17 OCTOBRE À 20H30 :**

conférence « **Ces plantes qui soignent** » par Françoise PHILIDET. (entrée libre)



COMMUNE AIGUEFONDE (TARN - 81)  
FONTALBA - COMPLEXE SPORTIF ALAIN GUIRAUD

# FONTALBA

## sur sable

DU 16 AU 25 JUIN

**VENDREDI 16** 19H - 01H

INAUGURATION  
FONTALBA ELECTRO BEACH

**SAMEDI 17** 10H - 21H

TOURNOI DE SAND-BALL

**DIMANCHE 18** 10H - 21H

TOURNOI DE BEACH-SOCCER

**LUNDI 19 MARDI 20 MERCREDI 21 JEUDI 22 VENDREDI 23**

Activités Scolaires et Péri-scolaires

**VENDREDI 23** 19H - 22H

CONCERT TONTONS ROLLERS

**SAMEDI 24** 10H - 21H

BEACH RUGBY A 7

**DIMANCHE 25** 10H - 22H

JEUX LIBRES SUR SABLE

BAPTEME DE HARLEY

PIQUE NIQUE GEANT

SOIREE CONCERT AVEC ALKALINE

FEU DE LA ST JEAN

BEACH VOLLEY

**BUVETTE  
RESTAURATION  
ANIMATIONS  
TOUTE LA JOURNEE !**

